

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 10 décembre, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mercredi 4 décembre 2024, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 27

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO, Madame Nicole BROCARD, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Madame Rosa SAADI, Monsieur Julien PARFOND, Monsieur Stefano TEILLET, Monsieur Serge GODARD, Monsieur Robin ONGHENA, Madame Marilyne LANTRAIN, Monsieur Augustin KUNGA, Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.
M. Didier KHOURY à M. Jean-Antoine GALLEGO.
Mme Sandrine LALANNE à M. Robin ONGHENA.

Absents excusés :

Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. PINEL Vincent, M. MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

2024DELIB0136 - ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES ACHETEURS PUBLICS (A.P.P.)

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L. 2122-22 24°,

Vu le bulletin d'adhésion présenté par l'association fixant le montant annuel actuel de l'adhésion à 190 euros,

Vu l'avis favorable de la commission n°5 des marchés publics, du développement économique, de l'emploi, de la communication, des commerces, de l'artisanat et TPE en date du 28 novembre 2024,

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune d'adhérer à l'association des acheteurs publics (A.A.P.) afin de bénéficier d'un espace d'échanges, de pratiques professionnelles, et de veille juridique et économique du processus de l'achat public,

Après en avoir délibéré, et par 30 voix pour

ARTICLE 1 : DECIDE d'adhérer à l'Association des Acheteurs Publics (A.A.P.).

ARTICLE 2 : DELEGUE à Monsieur le Maire le principe du renouvellement de l'adhésion conformément à l'article L. 2122-22 24° du Code général des collectivités territoriales. Le coût de l'adhésion sera alors établi chaque année contractuelle en fonction des modalités de révision et ce dans le respect des seuils relatifs à la commande publique.

ARTICLE 3 : DIT que la dépense est prévue au budget communal en cours et à venir.

ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ladite adhésion.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 16 décembre 2024

Secrétaire de séance
Jean-Antoine GALLEGO



Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne



Bulletin d'adhésion DU.....AU.....

IDENTITE DE L'ADHERENT : Commune de Bry-sur-Marne

Première adhésion Renouvellement Réadhésion après interruption

REFERENT :

*M. Mme

NOM : ASLANGUL

PRENOM : CHARLES

FONCTION : MAIRE

Service gestionnaire : service juridique

ADRESSE : Hôtel de Ville – 1 Grande rue Charles de Gaulle

CODE POSTAL : 94360

VILLE : Bry-sur-Marne

COURRIEL : service-juridique@bry94.fr

TEL : 01 45 16 68 00

TELECOPIE :

Je, soussigné(e), dûment habilité(e) à engager l'adhérent, souscris une adhésion à l'A.A.P. donnant droit à bénéficier de tous ses services, pour une durée d'un an, **de date à date**.

En tant que personne physique (adhésion à titre personnel) :

Employée par une personne morale acheteur ou autorité concédante : 50 euros

Retraitée ayant été employée par une personne morale susvisée : 10 euros

En tant que personne morale :

Acheteur ou autorité concédante défini par le Code de la commande publique :

Collectivité territoriale, groupement ou établissement public de collectivités territoriales :

Moins de 5 000 habitants : 90 euros

* de 5 000 à moins de 50 000 habitants : 190 euros

50 000 habitants et plus : 290 euros

Autres (services centraux, déconcentrés et établissements publics de l'Etat, établissements publics de santé, agences, établissements publics d'enseignement...) : 290 euros

Association (autre qu'acheteur ou autorité concédante) dont l'objet social est en lien avec la commande publique : 290 euros

Entreprise individuelle ou société dont l'activité principale est l'assistance/conseil aux acheteurs et autorités concédantes pour la rédaction, la passation, l'exécution de contrats de la commande publique ou d'assurer leur défense en matière de commande publique : 490 euros

Les données suivantes sont recueillies avec votre accord : nom, prénom, fonction, adresse postale, adresse mail, téléphone.
Finalités du traitement : ces données sont recueillies en vue de tenir à jour notre fichier d'adhérents et en fonction des autorisations données par l'adhérent ; en aucun cas ces données ne seront cédées ou vendues à des tiers.

Responsable du traitement et destinataire des données : Olivier SELOSSE, trésorier, a accès à vos données dans le cadre de ses missions. Les membres du bureau et, le cas échéant, le membre du conseil d'administration gestionnaire du site, ont accès à la liste des adhérents.

Droit d'accès et de rectification : vous pouvez, en vertu du Règlement européen sur la protection des données personnelles, en vigueur depuis le 25/05/2018, avoir accès aux données vous concernant ; vous pouvez demander leur rectification et leur suppression. Ces démarches s'effectuent auprès d'Olivier SELOSSE, tresoaap@gmail.com.

Conservation des données : les données sont conservées jusqu'à trois ans après la fin de votre adhésion.

Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, l'AAP s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités ou organismes, quels qu'ils soient, conformément au règlement européen précité.

Pour plus de précisions sur l'exercice de vos droits, consultez notre politique de confidentialité sur le site de l'AAP www.aapasso.fr.

Acceptez-vous que vos données personnelles soient recueillies et conservées en vue de tenir à jour notre fichier adhérent (merci de cocher la case oui ou non) : * Oui Non

Autorisez-vous l'AAP à communiquer occasionnellement avec vous si elle le juge opportun afin de vous informer des actualités de l'association, ses actions, ainsi que d'être le relais dans le cadre d'enquêtes ?

(merci de cocher la case oui ou non) * Oui Non

Fait le

Signature

Le Maire

Charles ASLANGUL

Bulletin d'adhésion à renvoyer par courriel à : aact.asso@yahoo.com et tresoaap@gmail.com

Contact tel : 07.67.97.11.32

Création de compte sur le site : www.aapasso.fr / rubrique "devenir adhérent"

Règlement souhaité par virement bancaire sur le compte de l'AAP : IBAN **FR76 3002 7170 0700 0205 5120 134** – BIC : **CMCIFRPP**